Le Sénat

1ère. ANNÉE, No. 30. MANITOBA. MERCREDI 13 MARS, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 *Septembre* 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau; Attendu que la présence des fièvres typhoïdes de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures préventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

MEADE & KEMP

PEINTRES DE MAISONS, D'ENSEIGNES ET D'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes exécutées avec gout et promptitude.

Attention spéciale donnée au peinturage des voitures légères d'été et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries exécutés avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entière satisfaction.

Prix modérés.

Winnipeg, 15 Février, 1872. 2 m.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON
CHEZ
JAMES H. ASHDOWN
AU
MAGASIN DE FERBLANTERIE

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES À PEMICAN.

Chaudières! Chaudières! Chaudières!

BOUILLOIRES À THÉ,
BOUILLOIRES DE CUIVRE,
Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

Foin a vendre.

M. Jetée informe le public qu'il a une quantite considerable de foin à vendre.

T JETEE.
St. Norbert, 18 Janvier, 1872. 2f

Terres de la Puissance
DANS
MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'intérêt général des Colons,—il est défendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce réglement seront traités suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,
G. McMICKEN,
Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

LES Bureaux du Député-Adjudant Général Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupés par le Département des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau —De 10 a.m. à 4 p.m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m. à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-Général sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Généraux, ou autres, doivent lui être adressées.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont priés aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Député Adjudant-Général.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.
Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvénient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'intérêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.
HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

SOUMISSIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 31 Octobre, 1871.

Des soumissions seront reçue à ce bureau jusqu'à midi, 15 Novembre courant de quiconque voudra entreprendre

DE PENSIONER ET LOGER

dix ou quinze hommes de Police, depuis le 1er Décembre 1871 au 1er Mai 1872.

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

CHEVAUX TROUVES.

TROUVÉS dans les environs du Petit Lac de la Maison du Chien, *et en danger de perir*, un Poulin d'un an, et une jument de cinq ou six ans environ. Le soussigné a trouvé ces animaux vers le 5 ou 6 Février courant. Après s'être informé et avoir fait informer, le soussigné n'a pu decouvrir le propriétaire de ces chevaux.

La jument est étampée d'un M.

Si dans huit jours, le propriétaire ne se présente pas, ces animaux seront remis au gardien de l'enclos où il en sera disposé suivant la loi.

THOMAS BRUNEAU.
Petite Pointe de Chênes, 17 Février, 1872.
j.n.o.

AVIS est le présent donné que les soussignes s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posseder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lacs; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'améliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipegosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL TURRANCE,
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

SOUMISSIONS

IL sera reçu des Soumissions au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Province de Manitoba, ville de Winnipeg, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT
SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE,

aux environs du Fort Garry.

Ce pont devra être construit d'après le principe dit *Howe Truss Pattern*. La travée consiste en une seule ouverture de 150 pieds de long, avec des abords de 80 pieds de longueur reposant à chaque extrémité sur des piliers. Longueur totale du pont, 310 pieds; largeur 20 pieds et 6 pouces en dehors.

Hauteur de la travée depuis la ligne supérieure à la ligne inférieure, 20 pieds.

La construction devra-être faite d'après les plans et devis, dont copies seront déposées au bureau susdit ainsi qu'aux bureau de MM. Hopkins et Wiley, grande rue St. Jacques Montréal, et de M. Chs. Unwin, A. P. et T. C., rue Adelaïde, Toronto.

Les travaux devront être finis le ou avant le 1er Octobre 1872, à la la satisfaction du Ministre des Travaux Publics.

Les soumissions devront fournir les noms de deux cautions solvables pour l'exécution des travaux, et seront reçues jusqu'au 1 février 1872, à Winnipeg.

Bureau des Travaux Publics
de la Prov. de Manitoba.
Winnipeg, 30 Oct. 1872.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

Soumissions.

DES soumissions seront reçues jusqu'au VINGTIEME jour de FEVRIER, 1872, au Bureau du Ministre des Travaux Publics, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT
A LA
POINTE DE CHENE.

On pourra voir les spécifications du bois requis à ce bureu, ou à la maison du Révérend M. GIROUX, à la Pointe de Chêne.

J. NORQUAY,
M. T. P.
26 Janvier, 1872.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Surintendant du Chemin du Lac des Bois, jusqu'à SAMEDI, le 17 courant, à midi, pour le TRANSPORT DE 30 CHALOUPES de FORT GARRY et du FORT DE PIERRE jusqu'à l'ANGLE NORD-OUEST du Lac des Bois.

Toute autre information pourra être obtenue en s'adressant au Surintendant ou à M. W. F. Buchanan.

JAMES McKAY,
Surintendant,
Fort Garry, 12 Février, 1872.

MEDECIN VETERINAIRE
ET
MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

JAMBONS!
ÉPAULES!
LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'être reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement réduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneu, à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant Société de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immédiatement. Autrement, des procédés légaux seront pris par le soussigné à qui toutes dettes doivent être payées.

A. G. B. BANNATYNE.
Winnipeg, 3 Novembre, 1871.

BLÉ DE SEMENCE.

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLE DE SEMENCE, ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le présent requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur résidence, la quantité de blé qu'elles sont convenues de remettre lors de la reception.

JOHN H. McTAVISH.
Fort Garry, 14 Déc. 1871. 4f.

Nouvelles Marchandises
REÇUES PAR LE
Vapeur Selkirk.

J. G. Sondermann
MARCHAND TAILLEUR,
DE
WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir:

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES
Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES:

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

M. Charles Cotte.

LE public est averti de ne rien payer pour le compte du *Métis* à M. Charles Cotté, ci-devant employé comme Collecteur à notre bureau.

Toute personne qui paiera quelque argent pour le *Métis* à M. C. Cotté sera exposée à payer deux fois.

St. Boniface, 3 Mars, 1872.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et a fari..e, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.
Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA. (LIMITEE.)
AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière émissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui désireraient en acquérir pourront s'adresser au Secrétaire.

ALEXANDRE BEGG,
A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA. (LIMITEE.)
AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le présent notifiées de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,
Secrétaire.

ST. BONIFACE.

MERCREDI, 13 FÉVRIER, 1872.

Avis.

Le *Métis* n'a pas paru la semaine dernière à cause des changements apportés dans sa rédaction et son administration, aussi bien que dans le format de ses colonnes.

Le journal, qui continuera d'être rédigé dans les mêmes principes que par le passé, se trouve dorénavant à passer dans les mains d'un comité de collaborateurs-propriétaires.

La raison sociale de l'imprimerie et de la Librairie du *Métis* est maintenant J. B. Bourdeau & Cie.

L'instruction Publique dans le N.-Brunswick.

Il se fait en ce moment une agitation très-sérieuse dans la Province du Nouveau Brunswick, au sujet de l'éducation.

Une loi passée dernièrement par la Législature de l'endroit oblige les catholiques à payer pour le soutien d'écoles publiques dont tout enseignement religieux est banni, système infâme qui prétend faire des citoyens respectables en leur cachant soigneusement toute idée de leurs obligations morales. C'est le système américan ni plus ni moins. Or, avant la Confédération, le Nouveau-Brunswisk jouissait d'un système différent d'après lequel les catholiques avaient leurs écoles séparées, et pouvaient exercer librement le droit que leur donne leur qualité de sujets anglais, c'est-à-dire la liberté de conscience.

Aussi, se fondant sur la 93e clause de l'Acte constitutionnel de 1867, les catholiques de cette Province ont appelé au gouvernement d'Ottawa de cette loi infâme et arbitraire. Malheureusement, très-malheureusement, Sir John A. Macdonald a conclu au rejet de cet appel si juste et si raisonnable, et s'est retranché pour en agir ainsi sur des subtilités et des arguties indignes d'un homme d'Etat.

La presse catholique de tout le Canada réclame en ce moment avec beaucoup de force et d'énergie contre cette détermination du gouvernement d'Ottawa; nous joignons notre voix, si lointaine qu'elle soit, à ce beau concert de protestations. Si on trouve moyen d'éluder envers une petite Province une disposition aussi claire, une garantie aussi expresse de l'Acte de 1867 en faveur des minorités, qui nous dit que demain les catholiques de la N.-Ecosse, de Québec, d'Ontario et de Manitoba ne seront pas traités de même?

Une bonne note.

Nous reproduisons avec plaisir les réflections de *l'Evènement* de Québec, au sujet de l'affaire Scott. Il serait à désirer que notre confrère y mit toujours le même sérieux et la même justesse d'idées lorsqu'il parle des affaires de Manitoba.

Voici ce que nous extrayons de cette feuille du 12 Février dernier:

Nous sommes surpris de voir quelques-uns de nos confrères anglais établir une analogie entre le meurtre de M. McGee et l'exécution de Scott. Il n'y en a aucune. M. McGee a été lâchement assassiné en pleine paix, sans provocation, par un vulgaire meurtrier. Scott au contraire est la victime d'une révolution qu'il avait bravée et contre laquelle à tort ou à raison il luttait. La fortune a tourné contre lui et il est tombé; mais si les chances au contraire, lui eussent été favorables, Riel serait tombé à sa place. C'est là le jeu sanglant de la guerre.

Aussi, voyez la différence: tandis que le meurtrier de M. McGee est accablé sous le mépris universel, Riel, il ne faut pas le dissimuler, est entouré des sympathies de tout un petit peuple dont il a en définitive défendu les droits. C'est là un de ces faits dont bon gré mal gré il faut tenir compte. Au point de vue de la politique et de l'humanité, pacifier un pays est plus important que venger une victime.

Cour Generale de Manitoba.

TERME DE FÉVRIER.

Présidence de S. H. M: Johnson, Recorder.

Le terme s'est ouvert jeudi dernier, 29 fevrier. L'appel des grands jures ayant eu lieu, le juge a imposé une amende de cinq louis contre les absents, amende qu'il a retirée plus tard.

Voici le grand jury tel que formé: John Bourke, Président, W. Fraser, C. Garratt, André Bérard, Dan. Carrière, Wm. Boyer, A. Black, John M'Leod, Wm. Folster, George Fisher, Jas. Bird, H. Pritchard, R. Tait, Roger Goulet, R. Dauphinais.

Après le discours du juge aux grands jurés pour leur expliquer leurs devoirs, le grand jury s'est retiré pour examiner les divers actes d'accusation qui leur devaient être soumis. A l'honneur de notre population, nous devons dire que la liste des criminels ne contenait pas un seul nom des siens. C'étaient ou des soldats déserteurs américains ou des émigrés.

James Wilson, larcin; plaide coupable; condamné à trois mois de prison.

Thomas Chartier, larcin; plaide coupable; un mois de prison.

C. Hancock, larcin; plaide non coupable; condamné à un mois de prison.

James Warren, assaut; plaide non coupable; condamné à deux ans de prison aux travaux forcés.

Henry Smith, vol; plaide non coupable; cause renvoyée au prochain terme.

Wm. Johnston, assaut et mal corporel grave; plaide coupable, et condamné à deux ans de prison, aux travaux forcés.

Chs. E. Jones, viol; plaide non coupable et est acquitté.

André St. Matte, félonie, et rébellion contre S. M. Procès remis du dernier terme par suite du désaccord des jurés; repris à ce terme; acquitté.

Voici les jurés assermentés dans ce procès:

Joseph Delorme, Aug. St. Germain, Alexis Malaterre, Bapt. Normand, Norbert Morin, Frs. Comtois, John Pambert, Wm. Pruden. Jos. Tait, G. Miller, John McBeath, Henry Else.

MM. Royal et Dubuc; MM. Walker, Thibaudeau et Howard occupent pour le prisonnier; M. le procureur-général Clarke et M. Bain occupent pour la Couronne.

MM. Dubuc et Walker étaient plus spécialement chargés de l'affaire au dernier terme; ils le sont encore cette fois. Le procès a été très habilement conduit par M. Dubuc qui a fait un excellent discours, plein de clarté, de force et de logique; M. Walker a aussi très-bien parlé; L'hon. M. Clarke a de son côté fait son devoir.

Le jury s'est retiré pour délibérer et est entré environ une demi-heure après avec un verdict d'acquittement.

Sur motion de M. Dubuc, St. Matte est de suite mis en liberté.

On conçoit sans peine la joie de ce pauvre homme séparé depuis quatre longs mois de sa femme et de ses enfants et sous le coup d'une accusation aussi odieuse que terrible.

Le procès a pris toute la journée de vendredi.

Lundi matin la Cour s'est terminée.

Nous ne devons pas oublier de mentionner dans ce court rapport judiciaire que le nouveau shérif, M. Armstrong a tiré un très bon parti de la salle publique Ross pour y tenir la Cour. C'était digne et cela imposait le respect, outre que les procédés étaient conduit comme il convient dans une Cour anglaise. La conduite de M. Armstrong satisfait le public; espérons qu'elle ne se démentira pas avec le temps.

Encore cette fois, sur 48 jurés le tirage n'a donné que 12 parlant le français; la nouvelle loi permettra à M le Shérif d'être impartial et juste: nous ne doutons pas qu'il le soit.

M. le Recorder Johnson est parti dans la nuit de lundi à mardi pour le Canada.

Compte rendu des seances de la Chambre d'Assemblee de Manitoba, 2me Session, 1er Parlement.

Assemblee Legislative.

Lundi, 19 Février, 1872.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

La Chambre se forme en comité général sur le bill relatif à la qualification des électeurs, M Bunn au fauteuil.

M. Smith dit que lorsque le bill concernant l'enrégistrement des suffrages est venu devant la Chambre, il a compris que la liste des électeurs devait être faite tous les deux ans, mais qu'elle serait révisée tous les ans. Il demande au Procureur Général si ce sont là les dispositions de l'acte en question.

L'Hon. M. Clarke dit qu'il est pourvu que la liste électorale serait faite tous les trois ans, mais qu'elle serait révisée chaque année. Refaire la liste tous les deux ans c'est encourir plus de dépense qu'il serait nécessaire de le faire. Le système de refaire la liste tous les trois ans est d'ailleurs celui adopté dans les autres provinces.

M. Smith dit que son impression est que la liste devra être faite tous les deux ans.

M. Hay voudrait que les listes fussent préparées sur le rôle des cotisations scolaires.

L'Hon. M. Clarke dit qu'il n'y a pas de rôle de cotisations scolaires. Le but du gouvernement est de poser un principe. Lorsque nous aurons un système de cotisations régulier, nous pourrons le prendre pour base, mais en attendant, les dispositions du bill actuel sont les plus acceptables.

Le Procureur Général propose une clause additionnelle pourvoyant à ce que la liste électorale soit révisée chaque année par le shérif, dans le courant du mois d'avril.

Le bill est rapporté, subit sa troisième lecture et passe.

L'Hon. Secrétaire Provincial, sur ordre de Son Excellence, met le budget devant la Chambre.

La Chambre se forme en comité des subsides, M. McTavish au fauteuil.

Voici le Budget tel que soumis:

BUDGET des dépenses de la Province de Manitoba pour l'année finissant le 31 décembre, 1872.

1.—DÉPENSES LÉGISLATIVES.			
Assemblée Législative:—			
24 Membres à $300..	$7,200 00		
Route	100 00		
Orateur	800 00		aug. $200
Greffier	600 00		" 200
Sergent d'armes	80 00		" 100
Messagers	50 00		
Dépenses incidentes.	500 00		
		$ 9,330 00	
Conseil Législatif:—			
7 Membres à $300...	$2,100 00		
Route	35 00		
Orateur	500 00		
Greffier	500 00		
Huissier	60 00		
Dépenses incidentes.	200 00		
		$ 3,395 00	
2.—Bâtisses du Gouvernement et Maison du Gouv., Réparations, meubles, loyer.		5,000 00	
3.—GOUVERNEMENT CIVIL:			
Secrétaire Prov.	$2,000 00		
Trésorier "	2,000 00		
Procureur-Général...	2,000 00		
Ministre des T. P.....	1,600 00	} 2,000 00	
Dép. de voyages	400 00	}	
Greffier du Con. Ex..	1,000 00		
Secrétaire Privé du Gouverneur.	1,000 00		
Greffier du Sec. Prev.	1,000 00		
" Tré. "	1,000 00		
Messager	450 00		
" du Lieut.-Gouverneur	450 00		
Gardien du bâtisses.	300 00		
Dépenses incidentes.	2,000 00		
		$15,200 00	
3.—Administration de la justice.		4,000 00	
4.—Chemins et Ponts		10,000 00	
5.—Bâtisses Public		6,000 00	
6.—Police		10,000 00	
7.—Education		7,000 00	
8.—Immigration et Agriculture..		2,000 00	
9.—Impressions, papeterie et reliure		4,000 00	
10.—Dép. diverses	$4,000 00		
Hopital de St. Boniface	500 00		
Exposition Agricole, (Comprenant les $500 déjà appropriées et pour rencontrer le déficit encouru par le comité, sur vérification des comptes)	1,000 00		
		5,500 00	
		$81,125 00	

Ces différents items furent soumis et adoptés séparément. Quelques-uns soulevèrent un peu de discussion.

M. Smith propose d'élever le traitement de l'Orateur à $1000.

Tous les membres se montrent disposés à appuyer cette motion de M. Smith.

Le Procureur Général dit que le gouvernement voyant l'opinion de la Chambre, y donnera toute son attention.

M. Smith propose d'élever le salaire du Greffier à $800.

L'Hon. M. Clarke dit qu'il est bien disposé à élever les estimés, mais où prendre les fonds?

A l'item du salaire des ministres, M. Hay dit qu'il n'est pas juste de donner au Secrétaire Provincial, au Trésorier Provincial et au Procureur Général chacun $2000, et de ne donner que $1600 au Ministre des Travaux Publics. Il pense que ce dernier travaille plus que les autres. De plus, il (M. Hay) vient souvent au gouvernement, et trouve toujours le Procureur Général accablé d'ouvrage et travaillant énormément, tandis qu'il voit toujours le Secrétaire Provincial et le Trésorier Provincial *occupés* à ne rien faire. Si la somme de $2000 suffit pour le Procureur Général, elle est bien trop élevée pour les deux autres.

M. Smith dit que ces différents salaires sont très-peu élevés pour des positions semblables. Par exemple, il faudrait à un homme digne à tous égards d'occuper la position de Procureur Général, un traitement beaucoup plus élevé que celui fixé par les estimes.

L'Hon. M. Royal dit qu'on ne peut faire de distinction entre les traitements des ministres comme celle suggérée par le membre pour St. Andrew Sud. Ce n'est pas tant la somme de travail et d'aptitudes spéciales de chaque ministre que la valeur politique de la position; et à ce point de vue, les positions sont égales et doivent recevoir le même traitement.

Les autres chapitres du budget sont adoptés sans discussion importante.

Le comité se lève et fait rapport.

L'Hon. M. Clarke introduit un bill basé sur ces estimées. Ce bill subit ses trois lectures.

Et la Chambre s'ajourne.

Mardi, 20 Février, 1872.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

La Chambre se forme en comité général sur le bill concernant les elections contestees, M. Spence au fauteuil.

Le bill est adopté sans amendement, subit sa 3ème lecture et passe.

La Chambre se forme en comité général sur un bill pour amender de nouveau l'Acte pour établir une Cour Suprême, l'hon. M. Girard au fauteuil.

Ce bill pourvoit à ce que la Cour générale continue d'exister et de siéger jusqu'à ce que l'Acte relatif à la Cour du Banc de la Reine vienne en force par la nomination des juges.

Un débat s'élève et donne naissance à un question d'ordre. On demande si un bill passé dans la présente session peut être amendé dans cette même session.

Le Comité se lève, rapport progrès et demande permission de siéger de nouveau.

L'Orateur, à qui la question est soumise dit qu'il donnera sa décision à la séance du soir.

Le Dr. Bird demande que son bill pour incorporer la ville de Winnipeg soit pris en considération et passé.

On lui répond que le bill a été référé en Comité des bills Privés, et le Comité a fait rapport qu'il était d'opinion que le bill fut remis à la prochaine session.

Le Dr. Bird dit que son bill est très-important malgré qu'il ne concerne que quelques citoyens du pays. Les habitants de Winnipeg tiennent beaucoup à le faire passer à cette session. S'il y a quelques moyens de le faire devant la Chambre, il fera tout son possible pour l'amener. Il ne peut y avoir aucun inconvénient à le passer, même sans l'examiner beaucoup, attendu qu'il ne doit venir en force qu'en Mai, 1873. S'il a quelque chose de répréhensible, il pourra être amendé à la prochaine session.

M. Dubuc dit que s'il n'y a aucun inconvénient, il n'y a non plus aucune nécessité de le passer. Puisqu'il ne doit être mis en force qu'en Mai, 1873, il sera toujours temps de le passer à la prochaine session.

A 6 heures la Chambre s'ajourne.

Séance du soir.

L'Orateur donne sa décision sur le bill pour amender de nouveau l'acte de la Cour Suprême et déclare qu'il est dans l'ordre.

Il cite d'abord la règle traditionnelle en Angleterre, puis les statuts positifs qui y ont dérogé là comme dans les législatures coloniales; il cite l'acte d'interprétation de la dernière session.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur ce bill, M. Girard au fauteuil.

Sur proposition du Procureur-Général le comité se lève et rapporte le bill sans amendement.

Le Procureur Général annonce que la prorogation aura lieu demain à 3 heures et demie, mais comme il pourrait être nécessaire d'avoir encore une séance avant la prorogation, la Chambre s'ajourne à 11 heures a.m. demain.

Mercredi, 21 Février, 1872.

L'Orateur prend le fauteuil à 11 heures du matin.

M. Smith propose qu'une adresse soit envoyée au Gouvernement de la Puissance, demandant l'etablissement d'un chemin de fer de Pembina à Fort Garry. Adopté.

Le Procureur Général propose la troisième lecture du bill pour amender de nouveau l'acte de la Cour Suprême.

M. Donald Smith propose qu'avant la 3me lecture de ce bill, il soit ajouté une clause à l'effet d'exempter le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine de siéger à la Cour de Police comme magistrat stipendiaire ainsi qu'il est pourvu par l'acte rélatif à la Cour du Banc de la Reine passé à cette session.

M. Clarke s'oppose a cet amendement. Il pretend que le juge en chef doit être sur le même pied que les autres juges. Nous devons avoir pour juges des hommes qui ne craignent pas de travailler. En exemptant le juge en chef, lorsque les deux juges puisnés seront envoyés dans le Nord-Ouest, comme il arrivera peut-être, il n'y aura personne pour siéger à la Cour de Police.

M. Donald A. Smith soutient son amendement et dit qu'il convient, pour la dignité du banc judiciaire, d'exempter le juge en chef de siéger à la Cour de Police. Nous devons viser à avoir pour juges des hommes de première classe, et dans ce but, il convient d'adopter l'amendement proposé.

M. Dubuc parle dans le même sens, et dit que certains hommes d'un mérite supérieur pourraient refuser la position de juge, parcequ'ils ne voudraient pas siéger a la Cour de Police. Et il importe que nous ayons des hommes supérieurs sur notre banc. D'un autre côté, on ne doit pas craindre que les deux juges puisnés soient envoyés en même temps dans le Nord-Ouest, la chose n'est pas probable.

L'Hon. M. Clarke fait une sortie violente contre l'auteur de l'amendement. Il dit que l'idée de cet amendement ne vient pas de l'hon. membre qui le propose; que le tout est le résultat d'une intrigue tramée à l'extérieur par un certain personnage intéressé qui n'est pas membre de la Chambre, et qui est venu plusieurs fois à son bureau le prier lui-même (le Procureur Général) d'adopter une disposition à cet effet. Mais que se voyant refusé, il s'est adressé à l'hon député de St. John et Winnipeg. Et ce dernier vient à la onzième heure avec l'amendement en question. De plus l'hon. Procureur Général prétend que l'amendement est hors d'ordre et demande la décision de l'Orateur.

L'Orateur décide que l'amendement est dans l'ordre.

M. D. A. Smith se lève pour réfuter les assertions insultantes du Procureur Général. Il dit que ces assertions sont complètement fausses. Il (M. Smith) a eu l'idée de cette disposition bien avant d'en parler à per-

sonne, et lorsque le bill relatif à la Cour du Banc de la Reine est venu devant la Chambre il en a alors parlé au Procureur-Général qui s'y est opposé. Il dit que le Procureur Général est inexcusable de faire des imputations comme celles qu'ils vient de faire. Il est le seul qui, dans la Chambre, suppose aux autres membres des motifs intéressés ou malhonnêtes. Pour lui (M. Smith) il prend tout ce qui vient d'un membre quelconque pour le résultat de ses convictions honnêtes et sincères. Il n'ose pas même supposer d'autres motifs. Il a pu voir que les autres membres ont agi de la même manière. Mais l'hon. Procureur Général vient à tout propos insinuer que les membres agissent par des motifs intéressés. Il (M. Smith) a raison de croire que tous les membres sont des hommes honorables, n'ayant en vue que l'intérêt public, et il proteste avec énergie contre les insinuations du Procureur-Général. Une telle conduite doit être réprouvée et flétrie. L'hon. Procureur Général vient ici parler d'entrevue privée pour inculper un certain personnage. Il (M. Smith) pourrait aussi mentionner une entrevue privée qu'il a eu avec le Procureur Général au sujet de l'amendement en question. Il pourrait déclarer la raison donnée alors par le Procureur-Général pour s'opposer a cet amendement. Il dira cette raison si le Procureur Général veut bien le lui permettre............... Non, il ne la dira pas. Il aura plus de respect que le Procureur Général pour les conversations privées. L'hon. membre réfute les principaux arguments du Procureur Général, et est souvent applaudi.

La discussion se prolonge encore quelque temps, et l'amendement de M. Smith étant ensuite mis aux voix est emporté sur division.

Pour :—MM. Smith, Breland, McTavish, l'hon. M. Howard, Klyne, Dubuc, Hay, Sutherland, Dr. Bird, Bird, (Portage) Spence, Cunningham.—12.

Contre :—Les Hons. MM. Clarke, Girard, Norquay, MM. Lemay, McKay, Delorme, Schmidt, Bunn.—8.

Le bill subit sa 3me lecture et passe.

Et la Chambre s'ajourne à 3 heures p.m.

(La fin prochainement.)

L'independance du Canada.

Une lecture d'un des membres du Cabinet d'Ottawa, l'hon. M. Howe, fait en ce moment grande sensation. Prévoyant l'éventualité d'une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, nos hommes politiques auraient, paraît-il, songé à mettre le Canada à l'abri de la tempête en se séparant tout à fait de la Métropole. La lecture de M. Howe est un ballon d'essai. Le *Globe* crie à la trahison!

Par le courrier du Nord, nous avons reçu des lettres très intéressantes de ces parties reculées du Canada.

Nous commencerons sur le prochain numéro la publication d'une correspondance qu'un ami dévoué du *Métis* a eu la bonté de nous adresser sur les choses du Nord-Ouest.

Nous avons reçu le second numéro du *Trade Review* de M. Begg, qui a transformé sa revue en journal hebdomadaire, destiné aux familles et au commerce. La publication de M. Begg, *The Manitoba Gazette and Trade Review*, est remplie d'intérêt, bien rédigée et se recommande aux annonceurs d'une façon toute particulière. Déjà, sa circulation est très étendue.

NOUVELLES ETRANGERES.

(Par voie télégraphique.)

FRANCE.

—On dit que M. de la Roncière sera nommé ambassadeur à Rome, et M. Barthemy à Washington.

—Le comité de l'Assemblée sur la question de l'emprunt national pour le paiement de l'indemnité allemande, a suspendu ses délibérations, vu que le gouvernement est à négocier avec les autorités allemandes une nouvelle base de traité Ces nouvelles stipulations seront bientôt soumises aux députés.

—Les élections supplémentaires dans le département de l'Eure ont été signalées de désordres; il y a eu plusieurs rixes entre les différents partis.

—Rouher, ancien ministre d'Etat de Napoléon, a été envoyé à l'Assemblée par les électeurs de Corse.

—Les partisans de Napoléon travaillent avec ardeur au rétablissement de l'empire, et intriguent auprès des habitants de Belleville et de la Villette en faveur de son retour sur le trône de France.

ANGLETERRE.

—Un petit fils de Fergus O'Connor a tenté d'assassiner Sa Majesté la Reine Victoria. Il a été arrêté immédiatement. Cette nouvelle a causé beaucoup de sensation par toute l'Angleterre.

—Il règne toujours beaucoup d'agitation au sujet du règlement de la question des dommages causés par *l'Alabama*, et on appréhende rien de moins qu'une guerre avec les Etats Unis, au cas où cette difficulté ne pourrait se régler à l'amiable.

—Le Prince de Galles doit aller séjourner dans le midi de la France pour rétablir sa santé.

—Sa Majesté la Reine Victoria se propose de visiter l'Allemagne au printemps.

ITALIE.

—Les nouvelles reçues de Rome ne sont pas très rassurantes, cependant malgré qu'on annonce souvent le départ de Sa Sainteté de la ville éternelle, il n'est pas probable que la révolution obtienne ce nouveau succès.

ESPAGNE.

Il y a eu un tremblement de terre le 11 Février à Lisbonne. La secousse a été légère, et il n'y a pas d'accidents graves à mentionner.

INDES.

Les dépêches de Bombay disent que l'assassinat du comte de Mayo a causé une sensation profonde dans l'Inde.

A Calcutta et Bombay les affaires sont suspendues.

PERSE.

Des dépêches reçues du Téhéran mandent que la famine continue ses ravages en Perse et qu'elle fait de nombreuses victimes chaque jour.

ETATS-UNIS.

La question de *l'Alabama* est aussi aux Etats-Unis la grande question du jour, mais frère Jonathan après avoir fait des niches à John Bull, commence à devenir plus sérieux et a songer aux conséquences.

Le marché Américain subit les effets désastreux de toutes les probabilités d'une guerre entre les deux nations.

NOUVELLES LOCALES.

—L'Hon. Donald A. Smith, M.P., et l'hon. M. Sutherland, Sénateur, ont tous deux laissé Fort Garry, en route pour Ottawa L'hon. M. Smith doit aussi passer en Europe pour des affaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

—M. le Shérif Armstrong a donné un splendide dîner aux membres du Barreau de Manitoba. Il est inutile de dire qu'il y a eu des discours. Tout était frugal et *légal*.

J. H. McTavish, M.P.P., est allé à Pembina la semaine dernière et en est revenu en huit heures de temps: distance 66 milles. C'est le voyage le plus prompt qui ait été fait jusqu'aujourd'hui avec des chevaux. Il est a regretter que nos malles ne soient pas transportées avec la même vitesse!

—M J. A. N. Provencher, notre agent d'émigration, a laissé Winnipeg la semaine avant dernière pour se rendre à Ottawa. Durant son séjour ici M. Provencher s'est activement occupé de préparer un rapport, dans lequel on trouvera toutes les informations nécessaires aux colons qui ont intention de venir s'établir dans notre Province. Des arrangements doivent être faits pour établir des voies de communications faciles, rapides et peu dispendieuses pour communiquer avec les autres provinces.

—La population Catholique de Winnipeg s'occupe activement de la construction d'une église catholique. Des souscriptions ont été faites et se poursuivent encore actuellement, et il n'y a nul doute, qu'avec l'activité qu'on y déploie, nous aurons avant longtemps un temple digne du culte et qui fera honneur à notre population.

—Il est question de terminer notre Eglise métropole à St. Boniface. Nous croyons que c'est là le vœu unanime de notre population et que l'exemple donné par les Catholiques de Winnipeg sera suivi par tous ceux de l'Archidiocèse.

SOCIÉTÉ AGRICOLE.

L'assemblée des citoyens du Comté de Selkirk, tenue lundi le 4 mars courant à la Cour de Police, Winnipeg, pour organiser une

Societe Agricole

pour le Comté de Selkirk, en vertu de la loi passée à la dernière session, est ajournée à lundi le 25 courant à 2 h. p. m.

Les affaires de l'assemblée ajournée comprennent l'élection des officiers.

MOLYNEUX ST. JOHN,
Président de l'assemblée.

Winnipeg, 5 Mars, 1872. j.-n.-o.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du Ministre des Travaux Publics, jusqu'au 20ème jour de Mars, pour livraison de 200 BILLOTS DE CHENE

J. NORQUAY,
M. P. T.

Winnipeg, 11 Mars, 1872.

Soumissions.

DES SOUMISSIONS seront reçues pour fournir du BOIS DE CHAUFFAGE au Département des Travaux Publics, jusqu'au 20ème jour de Mars, 1872, au Bureau du Ministre des Travaux Publics.

J. NORQUAY,
M. T. P.

Winnipeg, 5 Mars, 1872.

SAMUEL EOLWER
WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Wm. Chambers
ARMURIER,
VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de métis une certaine étendu de terre située à l'extrémité sud des douze chaines de terre que je possède déjà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma réserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle;

Je donne avis que j'ai pris et réclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornées à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaines de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côté de la rivière.

PIERRE FALCON

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boîtes à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brevetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES,

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

COSGROVE & LENNON.

Au Salon Rouge.
"RED SALOON."
Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

Librairie Catholique
DU
"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

St. Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Compagnie d'Assurance
DE
MANITOBA.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochaine Session du Parlement de la Puissance pour un Acte d'incorporation d'une Compagnie sous le nom de "Compagnie d'Assurance de Manitoba."

(Signé), DONALD A. SMTIH,
JAMES McKAY.

Fort Garry, 1er févrer, 1372. j-n-o.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochain session du Parlement du Canada d'un Acte incorporant une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer à voie de trois pieds et demi de large ou de telle autre jauge qui sera déterminée, depuis le Lac Supérieur à Prince Arthur's Landing jusqu'au Fort Garry,—avec pouvoir de construire ce chemin soit sans interruption soit pour relier ensemble les cours d'eaux navigable sur ce parcours, et de construire, posséder et exploiter des bateau à vapeur et autres sur tels cours—et avec tous les autres pouvoirs nécessaires.

(Signé,) D. A. SMITH,
A. T. GALT,
DAVID TORRANCE,
GEO. STEPHEN,
D. McINNES,
JOHN CARLING.

Fort Garry, 2 février, 1872. j-n-o

BŒUFS ÉGARÉS.

ONT été amenés à l'enclos du soussigné à St. Norbert, trois bœufs:—un noir et blanc, ferré des 4 pieds,—un tout noir aussi ferré des 4 pieds—et un noir avec ventre blanc et bout de la queue blanche. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en prouvant propriété et payant les dépenses.

R. BELLEFEUILLE,
St. Norbert, Déc., 1871. Gardien d'Enclos,

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

BUREAU DES TERRES
DU
CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-a-o.

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m.

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et André Naud.

2o A la rivières des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

Compagnie d'Assurance DE MANITOBA.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochaine Session du Parlement de la Puissance pour un Acte d'incorporation d'une Compagnie sous le nom de "Compagnie d'Assurance de Manitoba."

(Signé), DONALD A. SMTIH, JAMES McKAY.

Fort Garry, 1er févrer, 1372. j-n-o.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochain session du Parlement du Canada d'un Acte incorporant une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer à voie de trois pieds et demi de large ou de telle autre jauge qui sera déterminée, depuis le Lac Supérieur à Prince Arthur's Landing jusqu'au Fort Garry,—avec pouvoir de construire ce chemin soit sans interruption soit pour relier ensemble les cours d'eaux navigable sur ce parcours, et de construire, posséder et exploiter des bateau à vapeur et autres sur tels cours—et avec tous les autres pouvoirs nécessaires.

(Signé,) D. A. SMITH, A. T. GALT, DAVID TORRANCE, GEO. STEPHEN, D. McINNES, JOHN CARLING.

Fort Garry, 2 février, 1872. j-n-o

BŒUFS ÉGARÉS.

ONT été amenés à l'enclos du soussigné à St. Norbert, trois bœufs:—un noir et blanc, ferré des 4 pieds,—un tout noir aussi ferré des 4 pieds—et un noir avec ventre blanc et bout de la queue blanche. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en prouvant propriété et payaut les dépenses.

R. BELLEFEUILLE,

St. Norbert, Déc., 1871. Gardien d'Enclos,

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

BUREAU DES TERRES DU CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,

Agent des Terres de la Puissanse du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m.

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et André Naud.

2o A la rivières des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boîtes à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brévetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES,

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

COSGROVE & LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

Librairie Catholique DU "METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du MÉTIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

1871. St. Paul AU FORT GARRY. 1871.

Ligne de Hill Griggs et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe..	$28.50	Argent américain.
Seconde classe...	25.00	
Fret par 100 lbs..	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

OUVRAGES DE FORGE DE PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obteuu, et prend la liberté de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitnde tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a.

PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, àWinnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Wm. Chambers. ARMURIER, VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court delai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de métis une certaine étendu de terre située à l'extrémité sud des douze chaines de terre que je possède déjà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma réserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle :

Je donne avis que j'ai pris et réclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornées à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaines de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côté de la rivière.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir: vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour uneégale quantité de blé. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par conséquent le meilleur moulin qui ait jamais été importé dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Nov., 1871.

AVIS PUBLIC.

Une Assemblée Générale de L'ASSOCIATION AGRICOLE PROVINCIALE de MANITOBA aura lieu à la Salle de Police, à Winnipeg, LUNDI, le 4 Mars prochain à 2 heures p.m., pour l'élection des officiers pour l'année courante, et pour prendre en considération les affaires générales de l'Association.

Les membres et tous intéressés à l'Association, sont respectueussment priés d'y assister.

Par ordre, JAMES STEWART, Secrétaire Local.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

HOTEL DAVIS, WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHE

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS, Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

TERRES DES ÉCOLES.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été duement donné, A. Logan ecr. fut élu President et W. G. Fonseca ecr. secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré autant que possible, et qui sera borné à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tirée de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections réclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblée.

(Signé), W. G. FONSECA, Secrétaire.

3f.

SAMUEL EOLWER WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Aux Jardiniers et Cultivateurs

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON est prête à fournir au Commerce de Manitoba, durant la saison prochaine, toute espèce de GRAINES de JARDIN et de GRAINS de semence à bas prix.

Ces grains viennent des célèbres jardins de D. M. Ferry & Cie, de Détroit, où ce genre de culture se fait le plus en grand de tout ce Continent.

Les grains en voie d'importation ont été choisis spécialement pour ce climat du Nord, et on les garantit de la récolte de l'an dernier.

En achetant une grande quantité de ces grains la Compagnie a pu se les procurer à des conditions très avantageuses, et peut par là même les vendre au public à des prix bien au-dessous de ceux qui ont jamais eu cours dans la Province.

Il sera fait un escompte considérable aux marchands sur tous les ordres reçus avant le 1er Avril prochain.

On peut voir les catalogues au Fort Garry, où devront-être donnés les ordres.

Bureau de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Fort Garry, 14 Février, 1872. j.n.o.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.